

# Municipalité de Saint-Albert



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT**

## **Avis de motion**

**Avis de motion** est donné par Mme Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté le projet de règlement numéro 2013-01 amendant le règlement 18-09-88 à l'article 5 afin de modifier les frais d'études d'une demande de dérogation à 375\$.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 25 rue des Loisirs.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 17 janvier 2013.**

---

*Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### **Certificat de publication :**

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 17 janvier 2013,

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière